

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Séance du 19 décembre 2017 à 19 heures
Foyer de l'Unité - GRUSSENHEIM**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 17 novembre 2017
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

Nombre de membres titulaires en exercice : 51

Sont présents : 34 membres (+ 1 pouvoir d'absent excusé)

a) 30 membres titulaires

Claude ABEL - Luc ADONETH - Denise ADOLF - Francis ADRIAN - Patrick BARBIER - Marcel BAUER - Paul DROUILLON - Robert ENGEL - André FRANTZ - Benoit HEINRICH - Jean-Pierre HESTIN - Sylvie HIRTZ - Philippe JAEGI - Serge JANUS - Denise KEMPF - Martin KLIPFEL - Bruno KUHN - Jean-Blaise LOOS - Jacques MEYER - Denis PETIT - Frédéric PFLIEGERSDOERFFER - Jean-Pierre PIELA - Roland RENGERT - Jean-Marc RIEBEL - Marie-Christine SALBER - Philippe SCHEIBLING - Bernard SCHMITT - Willy SCHWANDER - Olivier SOHLER - Yvette WALSPURGER -

b) 4 délégués suppléants avec droit de vote

Agnès SEEWALD - Nicole ZENNER - Catherine GREIGERT - Marie-Louise HUMBERT

Sont absents excusés (13) : (1 a donné pouvoir à un membre présent)

Georges BLANKAERT - Patrick DELSART - Anne DESCHAMPS - Suzanne GOETTEMANN - Vincent GRISS - Jean-Claude HILBERT - Alain MEYER - Claude RISCH - Francis WEYH (*pouvoir donné à Marcel BAUER*) - Christophe KNOBLOCH - Sébastien SCHWOERER - Jean-Louis SIEGRIST - Jean-Claude SPIELMANN -

Sont absents (8) :

Charles ANDREA - Gérard BERNARD - Michèle CLAVER - Denis DIGEL - Pascal FEIL - Alex JEHL - Claude SCHMITT - Rémy STOECKLE

Assistent également à la séance :

Le délégué suppléant (sans droit de vote) : Raymond WIRTH

Un représentant de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (sans droit de vote) : Claude SCHOETTEL

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Mathilde METZ et Jean-Philippe STREBLER.

**Séance du mardi 19 décembre 2017 à 19 heures
Foyer de l'Unité - GRUSSENHEIM**

Monsieur Marcel BAUER, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence.

Monsieur Martin KLIPFEL, maire de GRUSSENHEIM, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et leur présente la commune de GRUSSENHEIM.

Constatant que le quorum étant atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte huit points qui ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 13 juin 2017
3. Animation d'une démarche « climat air énergie » et élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET)
4. Orientations budgétaires pour l'exercice 2018
5. Adhésion volontaire au centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin
6. Adhésion à la plateforme « Alsace marchés publics »
7. Adhésion à l'association nationale des pôles territoriaux et des pays (ANPP)
8. Adhésion à l'association « Initiatives Alsace centrale »

Le Président
du PETR



Marcel BAUER

Le Secrétaire
de séance



Serge JANUS

Séance du mardi 19 décembre 2017 à 19 heures
Foyer de l'Unité - GRUSSENHEIM

Délibération n° 2017-III-06 : ADHÉSION À LA PLATEFORME
« ALSACE MARCHÉS PUBLICS »

De plus en plus de procédures de consultations au titre des marchés publics doivent s'accompagner d'une « dématérialisation » des dossiers de consultation et de présentation des offres.

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la région ALSACE, les départements du BAS-RHIN et du HAUT-RHIN, la ville et la communauté urbaine de STRASBOURG, la ville de MULHOUSE et MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « *Alsace Marchés Publics* » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités.

À compter du second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs, à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités d'Alsace). Celle-ci est désormais utilisée par plus de 10 000 entreprises et 250 collectivités alsaciennes.

Dans le cadre du nouveau marché d'hébergement et de maintenance de la plateforme, les membres fondateurs ont décidé de mettre en place une coordination tournante : le département du HAUT-RHIN assure la coordination du groupement de commandes depuis le 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 août 2019, ce qui nécessite la signature d'une convention d'adhésion à la plateforme *Alsace Marchés Publics* avec le département du HAUT-RHIN.

Afin d'éviter de devoir payer des coûts de mise en ligne sur des plateformes payantes de dématérialisation, le syndicat mixte du SCOT de SÉLESTAT et sa région avait, par délibération n° 20/2014 en date du 11 décembre 2014, adhéré à la plateforme « *ALSACE marchés publics* » permettant de bénéficier d'un accès gratuit à l'ensemble des services de dématérialisation des procédures de consultation au titre des marchés public.

Après la transformation du syndicat mixte du SCOT de SÉLESTAT et sa région en pôle d'équilibre territorial et rural SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE, il semble intéressant que le PETR adhère, lui aussi, à cette plateforme pour les éventuelles consultations qu'il pourrait être amené à engager. Cela paraît d'autant plus intéressant que cette adhésion est gratuite, sans limitation en nombre ou en volume, des procédures de consultations dématérialisées.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Président,
après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Séance du mardi 19 décembre 2017 à 19 heures - Foyer de l'Unité - GRUSSENHEIM

Délibération n° 2017-III-06 : **ADHÉSION À LA PLATEFORME « ALSACE MARCHÉS PUBLICS »** (suite)

Décide l'adhésion du PETR à la plateforme « *ALSACE marchés publics* ».

Autorise le Président à signer la convention d'adhésion correspondante avec le département du HAUT-RHIN.

Affiché au siège du syndicat mixte le **17 janvier 2017**
Envoyé au Sous-Préfet de Sélestat-Erstein le **17 janvier 2017**
Enregistré en sous-préfecture de Sélestat-Erstein le **17 janvier 2017**

Pour ampliation,

pour extrait conforme,

Le Président


Marcel BAUER